



DECRET PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DIOCESAIN POUR LES AFFAIRES ECONOMIQUES

Le Conseil diocésain pour les affaires économiques
étant arrivé au terme de son mandat ;

* Vu le canons 492 du Code de Droit Canonique ;

* Vu la Constitution synodale du 24 juin 2007
et la Constitution pastorale du 5 juin 2017 ;

* Vu le décret portant nomination du Conseil pour les
affaires économiques et adaptation des dispositions
du Directoire de la constitution synodale du 18 novembre 2007 ;

* Vu le décret épiscopal du 07 août 2020 sur la désignation du nouveau conseil presbytéral ;

* Vu le résultat des élections prévues par ce dernier décret ;

Article 1 – Sont nommés membres du Conseil diocésain pour les affaires économiques :

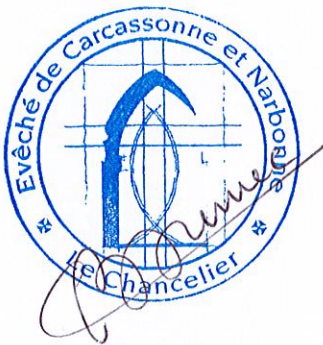
a) Les Vicaires Généraux

b) Un représentant élu du Conseil presbytéral : Mr l'Abbé André GILS

c) Au titre de « *fidèles compétents dans les affaires économiques comme en droit civil* » :

Mme Jane LLORET
Mme Claire TAUDOU
M. Alain ADDE
M. Yves BATIGNE
M. Louis FABRE
M. Gilbert JEANSOU
M. Olivier MARC
M. Gérard RISSER

Article 2 – Les membres de ce Conseil sont nommés pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} Février 2024.



Par mandement,
Bernard DUMEC prêtre,
Chancelier

A Carcassonne, le 01 Février 2024



+ Bruno VALENTIN
Evêque de Carcassonne & Narbonne